

Permis de construire Ici ou là, les amis des élus peuvent bâtir en zone inondable

D'un coup de pouce, les maires peuvent transformer un terrain sans valeur en une affaire en or. Une aubaine pour leurs proches.

Dans son malheur, elle a finalement eu de la chance, Liliane Castignoli. A trois reprises, ces dernières années, cette Varoise a demandé la permission de bâtir une maison sur le terrain qu'elle possède à Roquebrune-sur-Argens, près de Fréjus. Mais, comme sa parcelle était située dans une zone à très gros risque d'inondation, et donc inconstructible, elle a toujours essayé un refus de la part de la commune. Aussi

a-t-elle été plutôt surprise quand, en janvier dernier, sa voisine, qui a longtemps siégé au conseil municipal, a décroché le fameux sésame, le jour même où on lui refusait le sien. «Cela n'a rien à voir, nous lui avons accordé une simple autorisation d'extension», se défend le maire, en jurant «n'avoir jamais attribué aucun permis dans une zone à risque». En fait d'extension, c'est pourtant bien une maison entière que l'ex-élue a pu édifier sur sa parcelle. Cela ne lui a d'ailleurs

pas porté chance, car sa bâtisse s'est retrouvée noyée sous 2 mètres d'eau lors des inondations de juin dernier.

Cette petite histoire d'arroseur arrosé suffira-t-elle à calmer les ardeurs des piston-neurs du béton? Pas sûr. Entre les autorisations accordées aux amis sur des terrains préservés (littoral, réserve naturelle...), les coups de tampon illégaux pour les supermarchés en mal de mètres carrés et les yeux fermés sur les dépassements de coefficient d'occupation des sols, le bidouillage des permis de construire est presque devenu un sport national chez les élus locaux. Sur les quelque 320 000 autorisations délivrées chaque année en France par les maires,

combien au juste sont entachées par le copinage? Nul ne le sait. Mais les associations qui déposent tous les ans des milliers de plaintes devant les tribunaux peuvent témoigner que la pratique est archicourante. Au reste, sans tous ces passe-droits, le nombre de logements bâtis en zone inondable n'aurait certainement pas pu grimper de 200 000 entre 1999 et 2006, et la tempête Xynthia en Vendée ainsi que les inondations du Var n'auraient pas laissé derrière elles 65 morts en 2010, dont deux à Roquebrune.

Mais pourquoi diable le piston gangrène-t-il autant la délivrance des permis de construire? D'abord, bien sûr,

Suite page 64 ▶